

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 05/96 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER
LES MARCHES AFFERENTS AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE,
DE SECURITE ET D'AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES A LA CITE
TECHNIQUE DE MONTESORO A BASTIA**

SEANCE DU 2 JUIN 2005

L'An deux mille cinq, et le deux juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. GALLETTI José à Mme BURESI Babette
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme SCIARETTI Véronique à Mme COLONNA Christine
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François
Mme SUSINI Marie-Ange à M. FELICIAGGI Robert.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 05/21 AC de l'Assemblée de Corse du 24 février 2005 portant adoption du Budget Primitif 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés afférents aux travaux de maintenance, de sécurité et d'aménagements pédagogiques à la Cité Technique de Montesoro pour un montant total de :



LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 8 %	MONTANT TTC
1 Cloisonnement, carrelage, menuiserie intérieure	EGBTP	205 227,28 €	16 418,18 €	221 645,46 €
2 Menuiserie extérieure	ALU CREATION	138 348,00 €	11 067,84 €	149 415,84 €
3 Cloisons modulaires, plafonds	BATI DECOR	37 298,68 €	2 983,89 €	40 282,57 €
4 Peinture, sols souples	PRIM	56 540,70 €	4 523,26 €	61 063,96 €

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 8 %	MONTANT TTC
5 Faux plafonds	C.P.I.	12 707,61 €	1 016,61 €	13 724,22 €
6 Plomberie	LECA ARMAND	62 894,00 €	5 031,52 €	67 925,52 €
7 Chauffage, ventilation, rafraîchissement, maintenance du désenfumage existant	BARRARD	64 198,00 €	5 135,84 €	69 333,84 €
8 Electricité	AETC	59 338,57 €	4 747,09 €	64 085,66 €
9 Rideaux d'occultation	DUHAMEL	24 964,86 €	(TVA 19,60 %) 4 893,11 €	29 857,97 €
10 Paillasses techniques	EMSM	12 808,75 €	1 024,70 €	13 833,45 €
TOTAL		674 326,49 €	56 842,04 €	731 168,49 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 juin 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse



Camille de ROCCA SERRA

